



Préparation succession Patrimoine Immobilier

Par **Antoine66**, le **01/07/2015 à 12:49**

Bonjour à tous,

J'aurais besoin d'un conseil concernant la transmission à mes enfants de mon patrimoine immobilier.

J'ai deux enfants

- un marié avec deux enfants (mineurs) et
- un autre marié divorcé un enfant (mineur)

Mon patrimoine immobilier acquis à ce jour, appartient à mon épouse et moi-même et a été réalisé durant notre mariage. Communauté légale.

Il est constitué de 4 biens immobiliers de valeurs différentes et qu'il me paraît impossible de scinder en deux parts identiques.

Il y a notamment un bien à la montagne et un autre à la mer que nous occupons périodiquement les uns et les autres.

Après le décès de mon épouse et moi-même, je ne souhaite pas créer le moindre problème entre mes enfants qui s'entendent très bien,

Ma question : Comment transmettre de notre vivant ce patrimoine afin que chacun des enfants puisse percevoir 50% de l'héritage et continuer à profiter les uns et les autres de chacun des biens immobiliers ?

Merci d'avance pour vos conseils.